

COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTION
À MONSIEUR BRUNO NAEGELIN – 2^e ADJOINT AU MAIRE****LE MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020, relatif à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu l'élection de Monsieur Bruno NAEGELIN en qualité d'adjoint en date du 26 mai 2020 ;

Vu l'arrêté du maire n° PUB 12/2020 en date du 8 juin 2020 donnant délégation à Monsieur Bruno NAEGELIN, deuxième adjoint au maire, dans les domaines suivants :

- études et travaux sur voies et réseaux ;
- embellissement (espaces verts, vergers) ;
- cadre de vie urbain et rural (propreté urbaine, parcours de santé) ;
- sécurité civile et routière.

A R R E T E

Article 1 Toutes les délégations consenties à Monsieur Bruno NAEGELIN lui sont retirées à compter du 1^{er} juillet 2025.

Article 2 L'arrêté n° PUB 12/2020 en date du 8 juin 2020 est abrogé.

Article 3 Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- sous-préfecture de Colmar - Ribeauvillé
- service de gestion comptable de Colmar
- Monsieur Bruno NAEGELIN
- affichage

Fessenheim le 26 juin 2025

le maire

Claude BRENDER

